BUREAUX : RUE NAIN

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes. »
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A Roubaix*, aux bureaux du journal, rue Neuve, 19 ; *A Lille*, chez M. Bigotte, rue de la Chambre ; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite, Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 17, 7 21, 8 21, 9 52, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 33, m., 1 15, 2 38, 5 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — *Lille à Roubaix*, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 58, 5 58, 7 10, 9 16.

ROUBAIX, 11 FÉVRIER 1873

BOURSE DE PARIS

DU 10 FÉVRIER	
3 0/0	55 60
4 1/2	82 25
Emprunt 1871	87 30
Emprunt 1872	90 70
DU 11 FÉVRIER	
3 0/0	55 45
4 1/2	82 30
Emprunt 1871	87 20
Emprunt 1872	89 30

La Chambre a adopté hier dans son ensemble, en deuxième lecture, le projet de loi sur le travail dans les manufactures. Le projet a été voté par 526 contre 83. M. Abadie a annoncé qu'il interpellerait samedi le ministre de la guerre sur les modifications des conditions de l'admission à l'école Saint-Cyr. On a discuté la proposition de M. d'Aboville sur l'extension de la publicité des travaux de l'Assemblée et le compte-rendu obligatoire. M. Dréo a demandé l'ajournement de la discussion à huitaine. Cette demande a été rejetée. M. Corne a combattu le projet. La discussion continuera aujourd'hui.

On annonce ce matin l'abdication du roi Amédée d'Espagne. (Voir aux nouvelles de l'étranger).

Voici la réponse circulaire de M. Thiers aux réclamations épiscopales touchant la suppression à Rome des maisons religieuses :

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Versailles, 17 *janvier* 1873

Monseigneur,

J'ai mis sous les yeux de M. le président de la République la lettre où vous voulez bien l'entretenir du maintien des établissements religieux reconnus nécessaires au gouvernement de l'Eglise.

Par ordre de M. le président, j'ai transmis votre lettre à M. le ministre des affaires étrangères, que ces questions regardent spécialement; mais vous pouvez être assuré que le gouvernement français, qui partage votre juste sollicitude, ne néglige rien pour défendre la cause des établissements religieux à Rome.

En ce qui concerne particulièrement le collége romain qui fait honneur à la science italienne, le gouvernement ne cessera de faire valoir les raisons qui peuvent en faire espérer la conservation. Vous n'ignorez pas que le gouvernement italien lui-même rencontre dans l'opinion des chambres des difficultés dont il ne peut pas toujours triompher; quant au gouvernement de la République, il veillera avec un soin constant, croyez-le bien, aux grands intérêts moraux et religieux du pays. Mais aussi, vous comprendrez, Monseigneur, la réserve avec laquelle est obligé de se renfermer sur un sujet aussi élevé et aussi grave.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de mon profond respect. B. SAINT-HILAIRE.

Le drapeau de Charette.

M. Cazenove de Pradines, caporal aux zouaves pontificaux, membre de l'Assemblée nationale, adresse au journal le *Gaulois* la lettre rectificative suivante :

A Monsieur Albert Delpit, rédacteur du GAULOIS.

Monsieur,

Je lis dans le *Gaulois* de ce matin un remarquable article intitulé : DEUX DRAPEAUX, où, après avoir flétri le drapeau rouge et rendu hommage à l'héroïsme avec lequel le soldat français a toujours défendu et ne cessera jamais de défendre tout étendard confié à son courage et à son honneur, vous dites, en parlant du drapeau tricolore :

« A Patay, toute une famille tombe en le défendant. Le dernier qui le prend, c'est M. de Cazenove de Pradine, il est grièvement blessé. »

Permettez-moi, monsieur, de rectifier ici une erreur commise par vous de la meilleure foi du monde, je m'empresse de le reconnaître et dans un sentiment de bienveillance pour ma famille et pour moi, dont je ne puis que vous être reconnaissant.

Aux premiers jours d'octobre 1870, lorsque les zouaves pontificaux, après être demeurés fidèles jusqu'à la fin à la cause du Saint-Père, obtinrent l'insigne faveur de combattre dans les rangs de l'armée française, le gouvernement de la Défense nationale les autorisa à conserver leur uniforme, qui, dès le lendemain, eut l'honneur de se montrer à la bataille d'Orléans.

Le fanion déployé par Charette, à la bataille de Patay, était un emblème religieux une bannière sur laquelle on lisait ces mots : « Cœur de Jésus, sauvez la France ! — et destinée à flotter d'abord sur le mont Valérien.

C'est en portant cette bannière que le comte Henri de Verthamon, ainsi que mon beau-père et mon beau-frère (les comtes Fernand et Jacques de Bouillé) sont tombés frappés mortellement.

Je n'ai pas eu, contrairement à ce que l'on vous a affirmé, l'honneur de relever après eux cette noble relique, qu'un des rares survivants de mon bataillon, le sergent Leparmentier a su, Dieu merci, arracher des mains des Prussiens et nous rapporter couverte du sang de ses défenseurs. J'avais été mis hors de combat avant d'avoir pu la saisir.

Vous comprendrez sans peine, monsieur, le sentiment qui me dicte cette rectification, et tout ce qu'il y a de précieux pour des familles chrétiennes dans la pensée que ceux qu'elles pleurent sont tombés pour la France, dans les plis d'une bannière du Sacré-Cœur.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien insérer cette lettre dans l'un des plus prochains numéros du *Gaulois*, et de recevoir l'expression de mes sentiments les plus distingués.

E. DE CAZENOVE DE PRADINE,
membre de l'Assemblée nationale.

Nouvelles du jour

Nous apprenons que M. Carayon-Latour, après avoir pris connaissance de la dépêche apocryphe ou authentique publiée par quelques journaux, et qu'on attribue au général Bressolles, a invité ses amis à observer le silence, lui donnant l'assurance qu'au dernier moment il publierait un document ne laissant plus aucun doute, même à M. Challemel, sur l'annotation : *Faites-moi fusiller ces gens-là* !

M. de Rémusat fait préparer en ce moment un recueil de tous les documents qui pourront être communiqués à la chambre relativement au traité franco-anglais et franco-belge.

3 élections complémentaires du conseil municipal ont eu lieu à Reims. Les 3 candidats républicains, MM. Lasserre, Quepard-Duchâtel et Neumark l'ont emporté avec une majorité d'environ 2 mille voix sur la liste opposée.

La *Petite Presse* assure que dans une conversation entre MM. Dufaure et Duchâtel, le garde des sceaux aurait assuré que selon toute apparence le territoire serait évacué au mois d'octobre prochain.

Un dîner a eu lieu dimanche à l'ambassade d'Autriche à Paris. Le duc et la duchesse d'Alençon, le duc d'Aumale, le duc de Nemours, la princesse Czartoriski, M. et Mme Rouher y assistaient. A la réception qui a suivi le dîner, on remarquait le prince et la princesse Orloff, Mgr. Chigi, le chevalier Nigra, le baron de Beyen, l'ambassadeur d'Espagne, Rudhert, chargé d'affaires de Bavière.

Voici quelques nouvelles parlementaires qui nous sont transmises de Versailles à la date d'hier :

Le centre droit s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Batbie. La plus grande partie de la séance a été consacrée au choix du candidat qui devra être porté par la réunion pour les fonctions de secrétaire de l'Assemblée nationale, en remplacement de M. de Baraute qui avait annoncé l'intention de ne plus se présenter aux suffrages de ses collègues. M. Grivart a été désigné comme candidat de la réunion.

Aujourd'hui, à deux heures, une délégation de la gauche s'est rendue chez M. Thiers pour lui dire que cette portion de l'Assemblée le soutiendra à propos de l'article 4.

La réunion des députés partisans de l'appel au peuple, a tenu hier séance. Toute résolution sur l'attitude à prendre lors de la discussion publique des conclusions de la commission des Trente, a été réservée jusqu'au dépôt du rapport.

On pense que le rapport de M. de Broglie sera communiqué à M. Thiers, jeudi au plus tard et sera déposé sur le bureau de la Chambre, vendredi ou samedi.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix.*)

Paris, 10 février 1873.

Le jour des dernières résolutions adoptées par la commission des Trente, l'irritation était très-grande dans le salon de la Présidence, particulièrement contre les membres du centre-droit et contre M. le duc de Broglie, que l'on accusait d'avoir manqué à des promesses de conciliation. Mais le duc de Broglie déclare n'avoir rien promis et s'être réservé, au sein de la commission, son entière liberté d'action.

Comme il arrive toujours quand la majorité montre de la fermeté, M. Thiers finit par faire ses réflexions. Aujourd'hui on paraît un peu plus calme à la Présidence, comme vous pouvez en juger par la note de l'Agence Havas, datée de Versailles, le 9 février, au soir.

M. Thiers compte sur la rédaction du rapport de M. de Broglie pour spécifier que la commission n'entend pas ajourner indéfiniment l'étude sur la question d'une seconde Chambre, et qu'en refusant de s'occuper de la transmission des pouvoirs du Président, elle ne veut faire aucun acte hostile à M. Thiers. Si le président se contente de ces déclarations, tout peut s'arranger, mais il ne serait pas impossible que ce ton radouci ne fut destiné à cacher encore quelque piége qui éclaterait pendant le cours de la discussion. Il faut toujours se tenir en garde contre de si rusés compères.

Il y aura dans le dernier travail de révision du projet de la commission des Trente, une addition de texte pour bien spécifier que le droit de *veto* accordé à M. Thiers ne peut nullement s'appliquer aux lois constitutionnelles, ce qui est, du reste, clairement indiqué dans le préambule, qui réserve d'une manière absolue les droits constituants de l'Assemblée.

On pense que M. le duc de Broglie pourra lire jeudi, à la commission, son rapport, qui serait déposé vendredi ou samedi, et dont la discussion commencerait le jeudi 20 février.

Au nombre des élections partielles pour l'Assemblée, il y a celle destinée à remplacer le célèbre M. Rivet, dans la Corrèze ; M. Brunet, président du conseil général de ce département et vice-président du tribunal civil de Paris, ne paraissait point avoir de concurrent sérieux, tant est grande, dans la Corrèze, la juste considération dont jouit M. Brunet. Mais, on a vu surgir la candidature de M. Louis Latrade, ancien préfet gambettiste du 4 septembre, qui a fait, lui aussi, de la politique de révocation et d'arbitraire ; il est l'adversaire de l'Assemblée, en demande la dissolution, et s'inquiète peu des affaires du pays. Comme tous les hommes du 4 septembre et tous les radicaux, M. Latrade se place sous le patronage de la politique de M. Thiers ; c'est la manœuvre de tous les radicaux ; sauf, quand ils sont élus à se démasquer complètement et à voter, par exemple, pour le drapeau rouge comme l'a fait le citoyen Caduc et d'autres anciens candidats patronés par M. Thiers. Les honnêtes et paisibles habitants de la Corrèze repousseront certainement la candidature du citoyen Latrade.

L'hiver n'est pas très-gai à Paris. Il y a beaucoup d'absents dans la haute société. Les étrangers seuls donnent des bals, les parisiens se contentent de dîners et de soirées intimes. Les affaires commerciales et industrielles languissent. La confiance manque.

La monarchie nationale et chrétienne devant la France, tel est le titre d'une brochure qui vient de paraître chez Haton, rue Bonaparte. L'auteur, un ancien député, y démontre clairement que le principe monarchique est dans la tradition séculaire de la France. Il énumère les principaux avantages de la monarchie comparée à la forme républicaine. Il réfute les objections faites le plus souvent par les adversaires d'une restauration monarchique. Il espère que cette portion de la bourgeoisie qui s'est élevée graduellement par le travail, et qui peut se vanter de traditions d'honneur et de devoir, en reviendra à considérer la monarchie légitime comme une institution nationale et à tourner vers elle ses sympathies.

P. S. — Grand désarroi, aujourd'hui, à la Bourse, par suite des dernières résolutions de la commission des Trente.

La baisse de 1 fr. sur la rente Espagnole était attribuée au bruit répandu que le roi Amédée avait furtivement quitté Madrid.

DE SAINT-CHERON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 8 février 1873.

M. Descat, rapporteur.

— 3052 — Sous la date du 9 janvier 1872, les sieurs Veillet et Verny, à Lille, soumettent à l'Assemblée nationale une nouvelle application de l'électricité : c'est un appareil électrique prévenant les accidents de chemins de fer. (Exclamations diverses.)

M. de Tillancourt. — Permettez, messieurs ! c'est très-sérieux !

M. le rapporteur. — Les inventeurs désirent obtenir un subside de 1.500 fr. et le droit d'établir leur appareil sur un chemin de fer, le long d'un parcours de trois kilomètres.

Ils pourraient ainsi tenter une expérience décisive.

Le système de MM. Veillet et Verny, qui se proposent d'appliquer l'électricité comme agent de contrôle automoteur de la circulation sur les railways, repose :

1. Sur deux fils télégraphiques ordinaires tendus le long de la voie et fractionnés de distance en distance pour limiter la portée de l'électricité ;

2. Sur un excitateur, ou appareil, adapté au tender, et mettant en communication, à frottement doux, la pile et la sonnerie de chaque tarin avec ces fractions successives du fil télégraphique.

Grâce à cette installation si simple, deux trains ne pourront toucher en même temps la même fraction de fil, sans se signaler mutuellement, instantanément, par voie électrique, l'imminence d'une collision. Chaque train est, en effet, transformé, pour ainsi dire, en station télégraphique ambulante avec facilité de communication. Chacun d'eux porte sa pile et sa sonnerie. Par suite, le service actuel des railways peut être scientifiquement assuré, et les catastrophes sont rendues presque impossibles.

Je n'entrerai pas ici dans la description des différentes pièces de l'appareil, je n'é-

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 12 FÉVRIER 1873

— 13 —

LE TRIOMPHE

D'UNE FEMME

(Traduction de l'anglais)

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE V.

L'attente.

(Suite)

Tout me parut changé dans votre ancienne demeure, et M. et mistress Migson, malgré toutes leurs bontés pour moi, ne purent me dire où vous étiez allés loger, la Signora et vous.

— C'était difficile. Nous changeâmes deux ou trois fois de maison après avoir quitté Regent's Gardens. Il nous fallait nous conformer aux exigences des élèves, Nell, plutôt qu'à nos désirs. Chelsea était loin de Watreloo Phœnix, malgré les racourcis, et nous plantâmes notre tente là où la Signora avait le plus grand nombre d'élèves. Aujourd'hui, c'est dans les environs de Tottenham Court Road et d'Euston Square qu'ils abondent. Aussi, nous habitons aux Pilastres, dans Dudley Street.

— Aux Pilastres ! voilà un nom qui sonne bien, Dick.

— Oui, pas mal, en effet. Magnifique et pas cher. Nous sommes porte à porte avec un ramoneur, et nous avons des calandreurs dans le voisinage. Nous serions très-bien aux Pilastres si nous avions les deux côtés de la rue, mais malheureusement il n'en est pas ainsi. En face de nous il y a des écuries, et les grooms font un bruit infernal en nettoyant leurs chevaux. Aussi, chaque nuit j'ai le cauchemar, et je ne vois dans mes rêves que des assauts de boxe ou mes décors qui ressemblent au jeu de l'oie. »

Le jeune homme partit d'un éclat de rire, et fit traverser la rue à sa compagne pour prendre l'autre côté du boulevard. Quand ils arrivèrent rue de l'Archevêque, il était plus de dix heures, et la boutique du boucher était fermée.

Eléanor savait qu'il n'y avait qu'à pousser la petite porte pour trouver les clefs des appartements de son père, dont la garde était confiée à la femme du boucher.

Elle était bien lasse, la pauvre enfant, car elle avait marché depuis qu'elle était descendue de voiture au Palais-Royal, mais elle fut presque fâchée de se voir à destination. Elle allait se retrouver seule en se séparant de son ancien ami.

« Merci de m'avoir accompagnée, Dick, dit-elle en tendant la main au jeune peintre en décors. J'ai été bien égoïste en vous écartant ainsi de votre chemin.

— Egoïste ! Vous ne supposiez pas, Nell, que j'allais vous laisser trotter dans la rue tout seule. »

Eléanor rougit en entendant ces paroles. Elles renfermaient un reproche à l'adresse de son père.

« C'est ma faute si j'étais en retard; papa m'avait quitté à neuf heures juste, et je me suis amusée à regarder les magasins. J'espère que je vous reverrai, Dick. Vous viendrez voir papa, n'est-ce pas? Resterez-vous longtemps à Paris?

— Une semaine environ. J'ai un congé de huit jours et doubles appointements, sans compter mes frais payés. Ils savent ce que vaut un homme habile au Phœnix, miss Vane.

— Et où logez-vous, Dick?

— A l'hôtel des *Deux-Mondes*, près du marché. J'ai un appartement suffisamment rapproché du ciel pour y étudier les phénomènes atmosphériques. Et vous, c'est donc ici que vous habitez, Nell?

— Oui, voilà mes fenêtres. »

Eléanor montra les volets de l'entresol; les rideaux étaient tirés, mais les croisées étaient ouvertes.

« Et vous attendez votre père chez vous?

— Jusqu'à onze heures au plus tard. »

Richard Thornton soupira. Il se rappelait les habitudes de M. Vane, et il savait que la pauvre petite fille en tablier avait souvent veillé très-tard pour attendre le retour de son père. Plusieurs fois, en revenant de son théâtre de la banlieue, vers deux heures du matin, il l'avait aperçue par la porte entr'ouverte, tranquillement assise dans le salon, sans qu'elle eût envie de dormir.

« Ne restez pas levée jusqu'à ce que votre père revienne, Nell, dit-il en serrant la main de la jeune fille.

— Oh ! papa m'a dit de me coucher.

— Alors bonne nuit. Vous semblez fatiguée, Nell. Je viendrai demain, et je vous mènerai au théâtre si votre papa y consent. Vous verrez *Raoul l'Empoisonneur*. Il y a une belle scène, Nell, dans le septième acte. Le théâtre est coupé en deux compartiments. Huit actions s'y déroulent à la fois, et il s'y commet cinq assassinats avant la chute du rideau. C'est une grande pièce qui fera la fortune de Spavin et Cromshaw.

— Et la vôtre, Dick?

— Oh ! la mienne, c'est différent. Cromshaw me donnera une poignée de main, comme lui seul sait en donner, et Spavin... Spavin, lui, me payera cinq livres ma traduction de *Raoul*, et dira partout que c'est lui qui a fait le travail, et qu'avant qu'il y eût mis la main et eût arrangé le drame, tout cela ne valait rien.

— Pauvre Richard !

— Oui, Nell, bien plus pauvre que le gentleman à l'almanach, je vous assure. Mais qu'importe, Nell. Je ne crois pas que le jeu de la vie en vaille la chandelle. Les plus sages parmi les hommes sont ceux qui ne prennent pas l'existence trop au sérieux. Toute la fortune de Spavin ne lui sert qu'à acheter des chevaux sans pareil et des voitures. Le paysan vertueux qui peut se frapper la poitrine et défier ses ennemis de trouver un trou à sa veste de bure, est encore, à la longue, le plus heureux de tous.

— Mais je vous voudrais riche, Dick, à cause de la Signora.

— Et moi aussi, Nell. Je voudrais être seul directeur du Phœnix et je vous donnerais le rôle de Juliette, avec un palais tout neuf pour le bal et des fusées à la scène du balcon. Mais bonne nuit, Nell. Je ne veux pas vous tenir ainsi sur vos jambes; j'éprouve de la peine à m'en aller, mais comme je dois revenir demain, je m'en console. Que dites-vous de la longueur de cette rue, Nell? pensez-vous que l'archevêque fut de cette taille? »

Eléanor Vane rit de tout son cœur du verbiage de son ancien ami, et lui souhaita une bonne nuit. Toute sa gaieté d'autrefois sembla lui être revenu dans la société de Richard Thornton. Son enfance n'avait pas été malheureuse, car malgré toutes les difficultés qui l'avaient assailli, George Vane s'était soutenu sur l'eau n'importe comment, et l'influence de son caractère sans souci avait toujours dissipé la tristesse momentanée qui obscurcissait de temps en temps la bonne humeur de sa fille.

La pensée de sa solitude revint à Eléanor dès qu'elle eut poussé la porte, et qu'elle fut entrée dans le sombre corridor à côté de la boutique. La femme de